

Alphonse Bertillon, Louis Pasteur de l'ordre social

Par François Beaudoin B.A., historien de l'A.Q.C.



« [...] **tout en police est affaire d'identification** ». Cette citation d'Alphonse Bertillon résume bien la pensée et la réflexion ayant été au cœur des réalisations de ce dernier. Cette vision de la police et son intérêt pour l'anthropométrie et les statistiques le mèneront sur le chemin de la mise au point de la méthode anthropométrique d'identification des criminels. Cette méthode fut tellement révolutionnaire, que Bertillon fût considéré par plusieurs comme le « Louis Pasteur de l'ordre social, celui dont la « police scientifique » débarrassera bientôt la société de ses « microbes » ». (Guilo, 2008, en ligne)

Qui était Alphonse Bertillon ?

Né à Paris le 23 avril 1853 et mort à Paris en 1914, Bertillon est issu d'une famille de scientifiques renommés. Son grand-père Achille Guillard, naturaliste et démographe, est l'inventeur de la science de la population qu'il nomme « démographie ». (Guillard, 2013) « Son père, Louis-Adolphe Bertillon, médecin, créera notamment la chaire de Démographie au sein de l'École d'anthropologie créée par Paul Broca. Son frère aîné de deux ans, Jacques Bertillon, également médecin, sera l'auteur de multiples ouvrages de statistiques et responsable du service de la statistique municipale de la Ville de Paris. » N'étant pas très porté sur les études, Bertillon décida, en 1876, d'entrer dans le 139^e régiment d'infanterie à Clermont-Ferrand. Il en profite aussi pour s'inscrire à l'école de médecine. Malgré sa formation inachevée en médecine, l'étude du squelette humain va lui permettre de conclure que les os sont très variés d'un individu à l'autre. Cet historique familial et scolaire, combiné à l'admiration de Bertillon pour les théories des criminalistes italiens seront une des sources d'inspiration à ses recherches. (Kaluszynski, 2011, en ligne)

La « méthode anthropométrique »

C'est le 31 août 1832 qu'est adoptée la loi abolissant la marque au fer rouge, l'essorillement et tout autre moyen d'une aussi grande efficacité. Ainsi, les débuts de la Troisième République furent marqués par l'importance octroyée à l'identification des récidivistes. Sans possibilité de stigmatiser les criminels « incorrigibles », la police se trouvait dans la quasi-impossibilité de déceler les récidivistes. « En effet, pour cerner cette population, il faut connaître la carrière criminelle des individus aux prises avec les institutions judiciaires [...]. » (Guilo, 2008, en ligne) Ceci est directement lié à la capacité des

institutions judiciaires d'identifier les individus avec certitude. Les autorités se sont créées de fiches de signalement et d'une galerie de photographies des criminels. Les fiches de signalement étant trop vagues, les photographies n'étant pas standardisées et étant souvent classées par ordre alphabétique, l'utilisation de ces outils dans le but d'identifier un individu s'avéra très peu efficace.

En 1879, c'est dans ce contexte social que Bertillon entra à la police municipale de Paris comme modeste commis auxiliaire aux écritures. Étant chargé de la rédaction des fiches de signalement, Bertillon constata rapidement l'inefficacité et l'imperfection des techniques utilisées par la préfecture de police. Rapidement, Bertillon commença à imaginer un système rigoureux s'attachant à établir « scientifiquement » l'identité d'un individu : l'anthropométrie judiciaire. Sa méthode sera partagée en deux étapes : les signalements et le classement. Pour établir les signalements, Bertillon prend les mesures de différents membres du corps humain. L'idée de mesurer les membres du criminel émane de trois faits établis par l'anthropologie : « la fixité à peu près absolue de l'ossature humaine à partir de la vingtième année d'âge » ; « la diversité extrême de dimensions que présente le squelette humain comparé d'un sujet à un autre » ; « la facilité et la précision relative avec lesquelles certaines dimensions du squelette sont susceptibles d'être mesurées ». (Bertillon, 1893, p. XVI) De ces trois faits, selon Bertillon, il ne faut qu'un minimum de six ou sept mensurations pour cerner un individu. À partir de ces signalements, Bertillon établit au classement une méthode rationnelle et rigoureuse. Une fois ces deux étapes en place, il est possible de diviser n'importe quelle population humaine en plusieurs groupes significatifs d'effectifs égaux à partir d'une mensuration. Par la suite, on peut diviser de nouveau ce groupe en sous-groupes à partir d'une autre mensuration. Ce processus peut se faire jusqu'à l'obtention d'un groupe de signalement facile à comparer avec l'individu que l'on veut identifier. Dans la mesure où la police prend les dimensions de chacun des criminels passant entre leurs mains, il devient aisé d'identifier les récidivistes. Cependant, le système de Bertillon s'avère un moyen négatif d'identification servant à distinguer des sujets non identiques. « Aboutissant à une probabilité d'identité et non à une certitude, cette méthode est donc loin de revêtir le caractère d'infailibilité tant espéré. » Pour donner un caractère indiscutable aux yeux des magistrats et lui donner une valeur de preuve formelle devant les tribunaux, Bertillon va ajouter des procédés complémentaires à son système d'identification. « *L'identité directe sera affirmée par le portrait parlé, le relevé des marques particulières et l'adjonction de la photographie judiciaire.* » (Kaluszynski, 2011, en ligne).

Vers le Service de l'identité judiciaire

C'est après quelques rebuffades que la méthode anthropométrique de Bertillon est acceptée par le préfet Camecasse en 1880. En 1882, seul un simple bureau d'identité avait été annexé à la Sûreté au sein de la Préfecture de police de Paris. C'est plutôt Louis Herbette qui, en 1885, étendit l'identification anthropométrique au reste de la France. En 1889, le Préfet de police Henri-Auguste Lozé inaugure le Service de l'identification réunissant l'anthropométrie et la photographie. Enfin, le Service de l'identité judiciaire vit le jour en 1893 et regroupait l'anthropométrie, la photographie et les sommiers judiciaires. C'est à

partir de cette consécration que Bertillon orienta ses recherches vers l'emploi des indices décelables sur les lieux où se sont déroulés des délits. (Kaluszynski, 2011, en ligne).

C'est avec l'avènement de la dactyloscopie, une méthode d'identification infaillible, que la méthode de Bertillon fut remise en cause. Nonobstant cette remise en cause, l'apport de Bertillon en fait un des pères fondateurs de la « police scientifique ». En effet, la photographie judiciaire, l'anthropométrie et l'analyse des indices seront la base de la criminalistique, cette science touchant à l'étude matérielle du crime pour en déterminer les différents facteurs. « Précurseur et véritable moteur de transformations radicales au sein de la police judiciaire, le déclin du bertillonnage fut néanmoins aussi rapide que son apogée et l'intelligence des techniques qui le composent se trouve toute entière dans leur capacité d'adaptation et de reconversion. [...] Le bertillonnage a ainsi contribué à pourvoir de structures techniques et scientifiques un Service de l'identité judiciaire qui, par la rigueur de son savoir et la sensibilité de ses instruments, porte à son point de perfection l'art de constater, d'identifier et de comparer. » (Kaluszynski, 2011, en ligne)



« On l'a dit depuis longtemps qu'il était impossible de trouver deux feuilles semblables : jamais la nature ne se répète. » (Bertillon, 1893, p. XVI)

Sources :

« Alphonse Bertillon ». *Encyclopaedia Britannica* [en ligne], 2015, <http://www.britannica.com/biography/Alphonse-Bertillon>. Consulté le 22 octobre 2015.

Berlière, Jean-Marc. « Police réelle et police fictive », *Romantisme*, [en ligne], No 79, 1993, http://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1993_num_23_79_6189. Consulté le 23 septembre 2015.

Bertillon, Alphonse. *Identification anthropométrique. Instructions signalétiques*. Melun, Imprimerie administrative, 1893.

Guillard, Achille. *Éléments de statistique humaine*. Paris, Institut national d'études démographiques, 2013 [1855], 408 p. (Coll. « Classiques de l'économie et de la population »).

Guillo, Dominique. « Bertillon, l'anthropologie criminelle et l'histoire naturelle : des réponses au brouillage des identités », *Crime, History & Societies* [en ligne], Vol. 12, no 1, 2008, <http://chs.revues.org/70>. Consulté le 12 octobre 2015.

Kaluszynski, Martine. « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie judiciaire. L'identification au cœur de l'ordre républicain », dans Pierre Piazza, *Aux Origines de la police scientifique : Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime* [en ligne], Paris, Karthala, 2011, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00634542>. Consulté le 12 octobre 2015.

Piazza, Pierre. « La fabrique « bertillonienne » de l'identité », *Labyrinthe*, [en ligne], Vol. 6, No 6, 2000, <http://labyrinthe.revues.org/453>. Consulté le 14 octobre 2015.

République française, Paris, 16^e arrondissement, Archives publiques, Bulletin de décès d'Alphonse Bertillon, Registre 1914, no 289.